

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/6

Crankalicious Pineapple Express Concentrate

Révision 0

Date de révision 2016-05-18

SECTION 1: Identification de la substance	/du mélange et de la société/l'entreprise
---	---

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Crankalicious Pineapple Express Concentrate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU21] Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs); [PC35] Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants); [AC1] Véhicules:

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Dodo Juice Limited

Adresse Unit 10

Golds Nurseries Business Park

Jenkins Drive Elsenham

Bishops Stortford CM22 6JX

UK

 Web
 www.dodojuice.com

 Téléphone
 +44(0)1279 813222

Adresse e-mail de la personne

compétente

factory@dodojuice.com

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification -

Xi; R36

1999/45/CE

Symboles: Xi: Irritant.

Risques majeurs

Irritant pour les yeux.

2.1.2. Classification - CE

Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318;

1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil de prudence:

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Prévention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/ du visage.

Conseil de prudence: Intervention P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau



Révision 0 **Date de révision** 2016-05-18

2.2. Éléments d'étiquetage

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres risques Aucun.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
docusate sodium		577-11-7	209-406-4		1 - 10%	Xi; R38-41	
tetrasodium ethylene diamine tetraacetate	607-428-00-2	64-02-8	200-573-9		1 - 10%	Xn; R22 Xi; R41	
Ethanol (Alcool éthylique)	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6		0.5 - 1%	F; R11	
Ethylene glycol monobutyl ether (2-Butoxyéthanol)	603-014-00-0	111-76-2	203-905-0		1 - 10%	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38	
sodium metasilicate pentahydrate		10213-79-3	229-912-9		1 - 10%	C; R34 Xi; R37	
Methanol (Alcool méthylique)	603-001-00-X	67-56-1	200-659-6		0 - 0.5%	F; R11 T; R23/24/25-39/23/24/25	

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
docusate sodium		577-11-7	209-406-4		1 - 10%	Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318;	
tetrasodium ethylene diamine tetraacetate	607-428-00-2	64-02-8	200-573-9		1 - 10%	Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318;	
Ethylene glycol monobutyl ether (2-Butoxyéthanol)	603-014-00-0	111-76-2	203-905-0		1 - 10%	Acute Tox. 4: H332; Acute Tox. 4: H312; Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315;	
sodium metasilicate pentahydrate		10213-79-3	229-912-9		1 - 10%	Skin Corr. 1B: H314; STOT SE 3: H335;	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.	
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.	
	Consulter un médecin.	
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements	
	contaminés. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.	
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer	
	l'emballage ou l'étiquette.	

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.	
Contact avec la peau	la peau Irritant pour la peau.	
Ingestion	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.	

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

no. Indication dec overlació como modicada infinidade el adicemento particular incoccamo		
Contact avec les yeux La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.		
Ingestion	La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.	



Révision

	Date de révision 2016-05-18
SECTION 5: Mesures de lutt	te contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction	
	Utiliser en fonction des besoins : Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique sec, Mousse.
5.2. Dangers particuliers résulta	nt de la substance ou du mélange
	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
5.3. Conseils aux pompiers	
	Appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.
SECTION 6: Mesures à pren	ndre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, é	quipement de protection et procédures d'urgence
	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.
6.2. Précautions pour la protection	on de l'environnement
	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.
6.3. Méthodes et matériel de cor	nfinement et de nettoyage
	Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.
6.4. Référence à d'autres section	ns
	SECTION 7: Manipulation et stockage. SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle.
SECTION 7: Manipulation et	stockage
7.1. Précautions à prendre pour	une manipulation sans danger
	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution.
7.2. Conditions d'un stockage sú	r, y compris d'éventuelles incompatibilités
	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particular	ulière(s)
	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
SECTION 8: Contrôles de l'e	exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle	
8.1.1. Valeurs limites d'expositio	n
	···



Révision 0 Date de révision 2016-05-18

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Ethanol (Alcool éthylique)	VME ppm: 1000	VME mgm3 : 1900
	VLE ppm : 5000	VLE mgm3: 9500
	Observations: -	TMP No: 84
	FT No: 48	
Ethylene glycol monobutyl ether (2-Butoxyéthanol)	VME ppm: 25	VME mgm3 : 120
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: *	TMP No: 84
	FT No : 76	
Methanol (Alcool méthylique)	VME ppm: 200	VME mgm3: 260
	VLE ppm : 1000	VLE mgm3: 1300
	Observations: -	TMP No: 84
	FT No: 5	

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques.
Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection réglementaires.
Protection de la peau - Protection des mains	Gants de protection contre les produits chimiques (en PVC).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

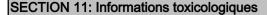
Couleur	Jaune
Odeur	parfums
рН	11.1
Densité relative	1.008 (H2O = 1 @ 20 °C)
	8 sec. 3 mm (ISO 2431)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.1. Reactivite			
	Tenir à l'écart de acids.		
10.2. Stabilité chimique	10.2. Stabilité chimique		
	Stable dans des conditions normales.		
10.3. Possibilité de réactions dangereuses			
	Le contact avec des acides forts produit une réaction exothermique.		
10.4. Conditions à éviter			
	Aucun.		
10.5. Matières incompatibles			
	Acides.		
10.6. Produits de décomposition dangereux			

Ne se décompose pas si stocké et utilisé conformément aux recommandations.





Révision 0 **Date de révision** 2016-05-18

11.1.4. Informations toxicologiques

Ethanol	Voie orale chez le rat DL50: 7060mg/l	Par inhalation chez le rat CL50/4 20000mg/l
		h:
Ethylene glycol monobutyl ether	Par inhalation chez le rat CL50/4 2.4mg/l	Voie orale chez le rat DL50: 470mg/kg
	h:	
sodium metasilicate	Voie orale chez le rat DL50: 1280mg/kg	Voie orale chez la souris DL50: 770mg/kg
pentahydrate		

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ethylene glycol monobutyl ether	Daphnies CE50/48h: 1000 mg/l	Poisson CL50/96h: 1700.0000 mg/l
sodium metasilicate	Daphnies CE50/48h: 4857 mg/l	Poisson CL50/96h: 3185.0000 mg/l
pentahydrate		

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

FBC: Facteur de bioconcentration.

Sodium C14-C16 olefin	FBC: Facteur de 70.8 L/kg
sulphonate	bioconcentration.

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

indéterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Informations générales

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).





Révision 0 **Date de révision** 2016-05-18

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnemen

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Texte des phrases de risques présentées en Section 3

R11 - Facilement inflammable.

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34 - Provoque des brûlures.

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

R37 - Irritant pour les voies respiratoires.

R38 - Irritant pour la peau.

R39/23/24/25 - Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

Texte des mentions de danger présentées en Section 3

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Acute Tox. 4: H312 - Nocif par contact cutané.

Eve Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.

Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.

